

Message d'intérêt public

Déclaration annuelle de revenus pour la prestation d'assistance au revenu

Date de début : 18 mars 2022

Date de fin : 30 avril 2022

À l'échelle du Nunavut

45 s

Si vous êtes prestataire de programmes d'aide au revenu, prenez note que vous devez produire votre déclaration de revenus pour 2021 afin de recevoir les prestations auxquelles vous avez droit, comme l'Allocation canadienne pour enfants, le Supplément de revenu garanti, le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées et le crédit pour la taxe sur les produits et services.

En effet, les prestations des programmes auxquels vous pourriez avoir droit vous seront refusées si vous avez omis de produire votre déclaration de revenus pour 2021 sans raison valable.

Pour savoir si vous pouvez commencer ou continuer à recevoir une aide au revenu, vous devez :

1. Produire votre déclaration de revenus au plus tard le 2 mai 2022.
2. Fournir une copie de la déclaration de revenus individuelle ou conjointe pour 2021 à la personne qui s'occupe de votre dossier au bureau d'assistance au revenu lors de votre prochain rendez-vous.
3. Déclarer dans vos revenus tout remboursement d'impôt sur le revenu.
 - Toutefois, une exemption s'applique sur la première tranche de 3 000 \$ de ce remboursement d'impôt. Tout montant excédentaire constitue un revenu ne provenant pas du travail.
4. Vous présenter à vos rendez-vous mensuels même si vous avez reçu un remboursement d'impôt.

Pour toute question concernant votre déclaration de revenus, veuillez communiquer avec la personne qui s'occupe de votre dossier au bureau d'assistance au revenu.

Pour d'autres renseignements, consultez le site :

https://gov.nu.ca/sites/default/files/income_assistance_office_list.pdf.

###

Relations avec les médias :

Anthony Canny
Spécialiste des communications
Ministère des Services à la famille
867 975-5207
acanny@gov.nu.ca

ᐱᓐᓇᓐᓇᓐᓇ ᐱᓐᓇᓐᓇᓐᓇ ᐱᓐᓇᓐᓇᓐᓇ ᐱᓐᓇᓐᓇᓐᓇ ᐱᓐᓇᓐᓇᓐᓇ ᐱᓐᓇᓐᓇᓐᓇ ᐱᓐᓇᓐᓇᓐᓇ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications